

Rassemblements à l'occasion d'événements festifs, musicaux, culturels, ou sportifs

FORMULAIRE DE RECENSEMENT ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF

(Cette fiche doit permettre à l'autorité territoriale d'évaluer la demande et d'adapter le dispositif, en lien avec les forces de sécurité et de secours. Elle ne vaut pas accord de l'événement.)

ORGANISATEUR

Toute manifestation publique doit faire l'objet d'un **dépôt de dossier par l'organisateur auprès du maire de la commune concernée au moins un mois avant sa date de déroulement** (sous réserve de dispositions réglementaires plus contraignantes relatives à certains types de manifestations).

DESCRIPTIF DE LA MANIFESTATION :

Intitulé, activité principale :

Lieu(x) / adresse *(joindre un plan détaillé du lieu et l'implantation des installations)* :

Date(s) et horaire(s) :

Nombre de participants / spectateurs / jour (fourchette basse et haute) :

Des activités annexes sont-elles prévues (buvette, restauration, concert, feu d'artifice...) ?

Organisateur :

Nom et prénom :

e-mail :

téléphone :

Responsable sécurité au sein de l'organisation :

Nom et prénom :

e-mail :

téléphone :

DISPOSITIFS DE SECURITE PUBLIQUE PREVUS

Configuration des lieux :

déroulement à l'intérieur déroulement à l'extérieur

espace clos scène – podium

espace ouvert. Si oui : barriérage de la zone de rassemblement : oui / non

Informations complémentaires :

Dispositif de barrage d'accès des véhicules au rassemblement : oui / non

mise en place d'un dispositif de blocage des véhicules pour empêcher l'accès à la zone de rassemblement. L'accès des secours doit toujours rester possible (dispositif amovible, corridor)

demande de fermeture temporaire de voirie (date et heure) :

demande d'interdiction de stationner :

Informations complémentaires :

Contrôle d'accès au rassemblement : oui / non

Si oui, par qui ?

filtrage des entrées. Si oui : vérification des sacs sans palpation / fouille

par simple contrôle visuel (positionnement aux accès)

dispositifs complémentaires éventuels (portiques, contrôles d'identité...)

dispositif de gestion de fil d'attente

Informations complémentaires :

Effectif de sécurité présent sur la manifestation : oui / non

sécurité assurée par les organisateurs eux-même :
nombre de pax, horaires et mission assignée :

société de sécurité privée :
nombre d'agents, horaires et mission assignée :
contact :

Organisation d'un PC sécurité : oui / non si oui, armé par :

Remarques / détails :

Dispositif de sécurité civile : oui / non si oui, armé par :
Nombre de secouristes / médecins :

Informations complémentaires :

DISPOSITIFS PARKINGS ET INFRASTRUCTURES

Dispositif de stationnement des véhicules prévu par l'organisateur : oui / non

Si oui, quel dispositif de stationnement pour les organisateurs, participants, spectateurs :

Structures installées par l'organisateur : oui / non

Si oui, quel type de structure et quelle dimension (éléments scéniques, chapiteaux, tentes, gonflables, arches...) :

Dispositif d'hygiène, gestion des déchets, points d'eau et sanitaire : oui / non

Si oui : *détailler*

VISA DE L'ORGANISATEUR :

LE :

Chaque type d'événement dispose d'une réglementation spécifique. Un événement peut être soumis à une ou plusieurs réglementations spécifiques.
Tout rassemblement de personnes sur la commune, dans le cadre d'un événement, doit être soumis à l'autorisation de l'autorité municipale. Dans certains cas, une demande préalable doit être transmise en préfecture entre un et trois mois avant la date de l'événement en fonction du type de manifestation.

AVIS DES FORCES DE SECURITE ET DE SECOURS LOCALES
--

(détailler : satisfaisant, autres propositions faites et refusées, demande de renforts formulée par l'organisateur / avis sur cette demande...)

AVIS DE LA GENDARMERIE :

AVIS DE LA POLICE MUNICIPALE :

AVIS DU CENTRE DE SECOURS MONTAGNE :

AVIS DE LA REGIE DES PISTES ET DE LA SECURITE :